



MUNICIPALITE

**RAPPORT-PREAVIS N° 09/2019
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Réponse au postulat de M. Julien Rilliet « Pour une
administration accessible à tous »**

Séance de la commission

Date	Mercredi 10 avril 2019 – 18h30
Lieu	Hôtel de Ville, salle 6

Vevey, le 18 mars 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En date du 15 mars 2018, Monsieur Julien Rilliet a déposé au nom du Groupe socialiste veveysan, un postulat intitulé « pour une administration accessible à tous ».

Dans sa séance du 19 mars 2018, la Municipalité a transmis ce postulat au Secrétariat municipal pour étude et rapport afin de préparer en collaboration avec le Service des Ressources humaines, la Direction de l'architecture, des infrastructures et de l'énergie et la Direction des systèmes d'information une réponse destinée au Conseil communal.

Contexte

Pour rappel, le postulat indique que les services de l'administration communale doivent être facilement atteignables pour toute la population. Pour cela, de nouveaux modes de fonctionnement et d'organisation doivent être mis en place en fonction de la prestation et de la population cible.

Le groupe socialiste demande donc à la Municipalité d'étudier la mise en place des horaires d'ouverture accrus, par exemple un soir par semaine jusqu'à 19h.

Réponse au postulat

Ressources humaines

L'Office de la population de Vevey regroupe, 5,5 EPT pour 20'199 habitants.

A titre comparatif, nous avons pris en compte le nombre d'EPT par rapport au nombre d'habitants des communes suivantes :

Commune	EPT	Habitants
Aigle	2.5 (+ 1 stagiaire à 90%)	10'140
Blonay	1,7	6'202
La Tour-de-Peilz	3.7 (+ 1 apprenti à 100%)	11'779
Montreux	9.8 (+4 EPT apprentis)	27'489
Morges	5.3	15'811
Nyon	7.25 + (1 auxiliaire à 100 %)	25'196
Pully	4.8	18'300
Renens	5.8	20'885
Yverdon	5.6 (+1 auxiliaire à 100%, 1 stagiaire à 90% et 1 apprentie à 50%)	30'156

Ouverture des guichets des communes de la Riviera

Les guichets de l'Office de la population de **Vevey** sont ouverts du lundi au vendredi de 09h00 à 16h00 sans interruption.

Villeneuve : lundi 8h -11h30 / 14h00 - 16h30.

Le mardi matin, les guichets restent fermés pour le traitement des dossiers. Ouverture 14h00-16h30

Mercredi, jeudi, 8h-11h30 / 14h00 - 16h30

Vendredi, 8h-11h30 / 14h00 - 16h30

La Tour-de-Peilz : du lundi au vendredi ouverts de 7h30 - 12h / 13h30- 16h30.

Montreux : 08h00- 16h30 du lundi au vendredi,

Blonay : lundi, mardi, mercredi et vendredi 9h00 - 12h00 / 13h30 - 16h00

Jeudi 09h00 12h00 / 13h30- 18h00

sur rendez-vous en dehors de ces horaires.

Saint-Légier : du lundi au vendredi 08h00 - 12h00 / 13h30 - 16h00.

sur rendez-vous en dehors de ces horaires.

Corseaux : du lundi au vendredi 9h - 11h30

Corsier : lundi 8h00 -12h00 / 14h00 - 19h00

Mardi, jeudi, vendredi 08h00 -12h00 / 14h00 à 16h30

Mercredi fermé

Chardonne : lundi, vendredi 8h00 à 11h30.

Mardi, mercredi, 08h00 -11h30 / 14h00 - 16h30

Jeudi, 14h00-19h00

Veytaux : Lundi 8h00-12h00/ 16h00-18h00,

Mardi, 8h00 - 12h00,

Mercredi, 8h00 - 14h00

Jeudi, vendredi, 7h30 - 12h00

Jongny : lundi, mercredi, jeudi, vendredi 9h00 - 11h30

mardi, fermé

Sur rendez-vous en dehors des heures de bureau.

Analyse

Relevons que les guichets du contrôle des habitants de Renens, ville de taille démographique comparable à Vevey, sont ouverts les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30h à 11h30 et de 14h00 à 16h30 et le jeudi de 08h30h à 11h30 et de 14h00 à 18h30, soit une ouverture prolongée, mais fermeture des guichets durant la période 11h30-14h00.

Notons par ailleurs que les communes du district qui ont instauré une ouverture prolongée en soirée ont compensé cet horaire soit par un jour de fermeture, soit repoussé l'ouverture de l'après-midi.

Il est à souligner en outre que Montreux qui compte 7'290 habitants de plus que Vevey a pratiquement le double d'EPT à disposition au sein de l'office de la population, n'a pas instauré d'ouverture prolongée en soirée.

Accès à l'hôtel de ville et infrastructure

La prolongation d'ouverture en fin d'après-midi, voire en début de soirée nécessiterait l'instauration de mesures de sécurité pour l'accès au bâtiment étant donné que les portes de l'Hôtel de Ville sont fermées au public dès 17h00.

En outre, la caisse est clôturée à 16h00, de sorte que l'encaissement au-delà de cette heure nécessiterait la mise en place d'une nouvelle logistique.

Conclusion

Au vu des éléments précités, la Municipalité considère que les horaires des guichets de l'Office de la population mis en place sont en adéquation avec les ressources humaines disponibles et répondent au besoin de la population.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport-préavis N° 09/2019 du 28 mars 2019, en réponse au postulat de M. Julien Rilliet intitulé « Pour une administration accessible à tous »

VU le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de considérer ce postulat comme réglé.

Au nom de la Municipalité
la Syndique le Secrétaire



Elina Leimgruber Grégoire Halter

Municipale-déléguée : Elina Leimgruber